

<b>CANADA</b>		<b>PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE</b>		<b>COUR SUPÉRIEURE</b>	
PROVINCE DE QUÉBEC		Conférence de gestion		Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue 15.11	Date : 10 juin 2021	
No : 500-06-000816-161		Juge : L'honorable Gregory Moore, j.c.s.			Code : JM-2711

<b>Partie demanderesse</b>	<b>Avocat(e)(s)</b>
OPTION CONSOMMATEURS	Me Jean-Philippe Lincourt Me Maxime Nasr Me Mélissa Bazin Madame Marjorie Boyer (stagiaire) BELLEAU LAPOINTE
Absente	TEAMS Présents

<b>Partie défenderesse</b>	<b>Avocat(e)(s)</b>
SAMSUNG ELECTRONICS CANADA INC.	Me Joseane Chrétien Me Scott Maidment McMILLAN
Absente	Me Jeff Van Damne Me Maja Czubernat Me Arminé Willis-O'Connor Legal counsel for Samsung Electronics Canada Inc.
	Présents

<b>Partie défenderesse</b>	<b>Avocat(e)(s)</b>
SAMSUNG ELECTRONICS CO., LTD..	Me Joseane Chrétien Me Scott Maidment McMILLAN
Absente	Présente

Nature de la cause Actions collectives
---

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
	Tableau des objections à faire trancher
	Demande pour poursuivre les interrogatoires au préalable des défenderesses

Greffier(ière)	Interprète	Sténographe

**ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE**

Audition AM :	Début 09h33	Fin 12h01	Audition PM :	Début 12h34	Fin 14h56
---------------	-------------	-----------	---------------	-------------	-----------

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition Jugement
---------------------------------------	------------------------------------

**HEURE**

09h33	<b>OUVERTURE DE L'AUDIENCE</b> Identification de la cause et des avocats
	Échange entre le Tribunal et les procureurs sur l'état du dossier et la durée
09h38	SUSPENSION demandée par Me Chrétien pour tenter de se rebrancher dans la salle

<b>CANADA</b>		<b>PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE</b>		<b>COUR SUPÉRIEURE</b>
PROVINCE DE QUÉBEC		Conférence de gestion		Actions collectives
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référé de	Salle prévue 15.11	Date : 10 juin 2021
No : 500-06-000816-161				
Juge : L'honorable Gregory Moore, j.c.s.				Code : JM-2711

	Le Tribunal demande à ceux qui ne participe pas ou qui n'interviendra pas à la conférence de gestion d'éteindre leur caméra
	<b>NOUS PROCÉDONS SUR LES DEMANDES DE SAMSUNG POUR INTERROGER ET POUR OBTENIR DES INFORMATIONS</b>
09h43	Argumentation de Me Chrétien
09h45	Me Chrétien réfère à l'expertise des machines A, B et C
09h46	<b>Remarques : Me Nasr</b> <b>Re :</b> Me Chrétien a spécifié qu'elle ne produisait pas les expertises au dossier de la Cour, si elle veut produire les expertises, il lui faudra un témoin pour le faire
09h47	Argumentation de Me Chrétien suite à la réserve formulée par Me Nasr
09 h50	Réplique de Me Nasr
09h52	Questions du Tribunal à Me Nasr
	Réplique de Me Chrétien
09h54	Questions du Tribunal à Me Chrétien
09h57	Me Chrétien poursuit
10h06	Questions du Tribunal à Me Chrétien
10h09	Me Chrétien poursuit
10h10	Questions du Tribunal à Me Chrétien
10h13	Me Chrétien poursuit
10h15	Questions du Tribunal à Me Chrétien
10h23	Argumentation de Me Nasr
10h32	Me Nasr réfère à l'interrogatoire de monsieur Sungjong Kim
10h35	Me Nasr réfère à l'engagement U-6
10h39	<b>Objection :</b> Me Chrétien <b>Re :</b> Voir-dire Le Tribunal donne des directives à Me Chrétien
10h45	Me Nasr réfère au lien envoyé par Me Bazin sous la rubrique Laveuse C, documents avec les annexes



<b>CANADA</b>		<b>PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE</b>		<b>COUR SUPÉRIEURE</b>
PROVINCE DE QUÉBEC		Conférence de gestion		Actions collectives
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référé de	Salle prévue 15.11	Date : 10 juin 2021
No : 500-06-000816-161				
Juge : L'honorable Gregory Moore, j.c.s.				Code : JM-2711

10h48	Questions du Tribunal à Me Nasr sur les demandes d'interroger monsieur Majithia
10h51	Me Nasr poursuit
10h54	Me Nasr réfère à son cahier d'autorités
11h05	Questions du Tribunal à Me Nasr sur les 60 000 laveuses
	Me Nasr poursuit
11h11	Me Nasr réfère à la demande pour poursuivre les interrogatoires au préalable des défenderesses
11h21	<b>SUSPENSION</b>
11h36	<b>REPRISE DE L'AUDIENCE</b>
	Réponse à l'argumentation de Me Chrétien
11h48	Questions du Tribunal à Me Chrétien
	Le Tribunal prend sous réserve les dernières questions et le débat sera continué après la pause du lunch
11h55	<b>LE TRIBUNAL PROCÈDE MAINTENANT SUR LES OBJECTIONS À TRANCHER</b>
11h57	Échange entre le Tribunal et les procureurs sur l'état du dossier et la durée
11h59	Le Tribunal demande aux procureurs de préparer un nouveau protocole pour vendredi prochain dans la mesure où le Tribunal est en mesure de rendre jugement sur la demande de poursuivre les interrogatoires au préalable des défenderesses et sur les objections à faire trancher ou dans un délai d'une semaine après les jugements rendus dans ces deux demandes.
12h01	<b>SUSPENSION</b>
12h34	<b>REPRISE DE L'AUDIENCE</b> Ré-identification des procureurs
	Le Tribunal s'adresse aux procureurs
13h36	<b><u>JUGEMENT SUR LES DEMANDES DE SAMSUNG POUR INTERROGER ET POUR OBTENIR DES INFORMATIONS</u></b>  Samsung désire interroger les utilisateurs et les propriétaires des Laveuses A, B et C identifiées dans le rapport d'expertise en demande.  L'expert en demande affirme que la Laveuse C a subi un « Explosive Event as a result of normal operation ». Les défenderesses désirent interroger sur l'usage de chacune des Laveuses.



CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Conférence de gestion		Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référé de	Salle prévue 15.11	Date : 10 juin 2021	
No : 500-06-000816-161					
Juge : L'honorable Gregory Moore, j.c.s.				Code : JM-2711	

L'expert en défense compare des photos de la Laveuse C prises chez la propriétaire et ensuite chez l'expert en demande avant de conclure que la Laveuse expertisée aurait été manipulée. Les défenderesses veulent interroger la propriétaire de la Laveuse C afin de savoir si elle l'a manipulée de cette façon.

Selon l'article 587 Cpc, un membre d'une action collective n'est pas interrogé au préalable, à moins que le tribunal estime que l'interrogatoire sera utile pour décider des questions de droit ou de fait traitées collectivement.

La Cour d'appel confirme que les membres demeurent anonymes jusqu'à l'étape du recouvrement (*Filion c Québec*, 2015 QCCA 352, par. 32).

Au paragraphe 14 de sa demande, Samsung affirme que les usagers et les propriétaires ont de l'information sur leur utilisation personnelle de leurs laveuses.

Par contre, cette information, ne sera pas utile pour traiter des questions de droit ou de fait collectivement.

D'abord, les experts témoigneront sur un possible vice de conception. Il n'a pas été suggéré que l'usage exacerberait ou limiterait la vulnérabilité d'une laveuse à un tel vice.

Ensuite, l'action collective viserait 60 000 laveuses. L'usage de trois d'entre elles sera d'une utilité relative.

Samsung n'a pas démontré que le Tribunal doit exercer son pouvoir discrétionnaire pour ordonner l'interrogatoire au préalable des membres ou des tierces parties qui ont utilisé ou qui sont propriétaires des Laveuses A, B et C.

Samsung demande également que la demanderesse :

communicate to Defendants all information and documents in their possession relating to the past users and/or owners of the washers A, B and C referred to in Plaintiff's expert report dated February 6, 2020, including any note, documents, communication (including email) regarding their usage and working conditions, within the (10) days of the judgment to be rendered herein.

La portée de cette demande est très large. Samsung reconnaît que certaines informations pourraient être protégées par le secret professionnel ou par le privilège relatif au litige. Par contre, sa demande ne fait pas une telle distinction.

La demande traite de toute information « including » celle en lien avec l'usage des Laveuses A, B et C. Tel qu'expliqué, l'usage des trois laveuses n'est pas utile à ce stade du dossier.

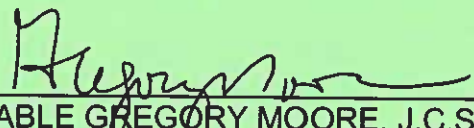
Dans la mesure où Samsung voudrait préciser sa demande, elle est invitée à l'adresser d'abord à la demanderesse.

**CONSIDÉRANT** les demandes de Samsung pour interroger au préalable les usagers et les propriétaires des Laveuses A, B et C, et d'obtenir toute l'information que possède la demanderesse sur ces personnes et leur usage des laveuses;

**CONSIDÉRANT** que les usagers et les propriétaires de Laveuse C ont déjà été interrogés.

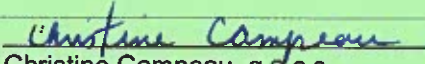
**CONSIDÉRANT** que Samsung n'a pas démontré l'utilité pour cette action collective d'interroger les usagers et les propriétaires des Laveuses A, B et C quant à leurs usages personnels de ces machines ou d'obtenir toutes les informations et tous les documents en la possession de la demanderesse qui se rapporte à ces personnes;

<b>CANADA</b>		<b>PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE</b>		<b>COUR SUPÉRIEURE</b>	
PROVINCE DE QUÉBEC		Conférence de gestion		Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue 15.11	Date : 10 juin 2021	
No : 500-06-000816-161					
Juge : L'honorable Gregory Moore, j.c.s.					Code : JM-2711

	<p><b>LE TRIBUNAL :</b></p> <p><b>REJETTE</b> les demandes de Samsung;</p> <p><b>AVEC</b> les frais de justice.</p> <p style="text-align: right;"> L'HONORABLE GREGORY MOORE, J.C.S</p>
13h41	NOUS PROCÉDONS MAINTENANT SUR LES OBJECTIONS À TRANCHER
	Intervention de Me Chrétien sur la confusion des dames Gagnon
	Précision apportées par Me Lincourt c'est madame Gagnon, propriétaire de la Laveuse C
13h43	Le Tribunal apportera les modifications aux motifs de son jugement
	Me Lincourt a vérifié le nombre de laveuses au Québec seulement et la réponse est 60 000
13h46	<b>Objection : Me Lincourt</b> <b>Re : <u>Interrogatoire Anand Majithia (SECA)</u></b>
	Argumentation de Me Lincourt
13h53	<b>Objection : Me Lincourt</b> <b>Re : <u>Interrogatoire Sungjong Kim (MEC)</u></b>
	Argumentation de Me Lincourt
14h01	Intervention de Me Chrétien sur la durée
	Échange entre le Tribunal et Me Lincourt sur le déroulement de l'instance et la durée
14h06	Me Lincourt poursuit et se réfère à l'interrogatoire de monsieur Majithia
14h12	Me Lincourt réfère aux objections : #16, #20 et #21 elles sont liées
14h14	Me Lincourt réfère aux objections #17 et #13 : ce n'est pas le bon témoin
14h17	Me Lincourt réfère à l'objections #22 est liée directement au litige
	Me Lincourt réfère à l'objection #24 sur la pertinence
	Me Lincourt réfère à l'objection #20
14h20	Intervention de Me Chrétien
	Me Lincourt poursuit sur le privilège



CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Conférence de gestion		Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référé de	Salle prévue 15.11	Date : 10 juin 2021	
No : 500-06-000816-161					
Juge : L'honorable Gregory Moore, j.c.s.				Code : JM-2711	

	Échange entre le Tribunal et les procureurs sur la durée
	Me Lincourt poursuit sur le privilège
14h26	Me Lincourt réfère au voir-dire
14h29	Argumentation de Me Chrétien
14h31	Me Chrétien réfère à l'interrogatoire Anand Majithia (SECA)
14h49	Échange entre le Tribunal et les procureurs sur le déroulement futur du dossier. Le Tribunal communiquera avec les procureurs pour fixer une nouvelle date pour continuer cette audition. Le Tribunal s'informe de l'agenda des procureurs. La date probable pour continuer l'audition sera au début de juillet.
14h53	Échange entre le Tribunal et les procureurs sur le privilège
14h54	Commentaires personnels du Tribunal faits aux procureurs
14h56	Fin de l'audition
	 Christine Campeau, g.a.c.s.